



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Points 128 et 64 a) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

**Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique :
progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/62/L.29

Vingt-cinquième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état présenté par le Secrétaire général, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, au sujet des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/62/L.29 intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : modalités, forme et organisation de la réunion de haut niveau sur les besoins de l'Afrique en matière de développement » (A/C.5/62/20).

2. Ainsi qu'il est indiqué dans l'état présenté par le Secrétaire général, aux termes du paragraphe 1 du projet de résolution A/62/L.29, l'Assemblée générale déciderait de tenir une réunion de haut niveau sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives » le 22 septembre 2008, avant le débat général de sa soixante-troisième session. Aux termes du paragraphe 14 du projet de résolution, l'Assemblée prierait le Secrétaire général de présenter à la réunion un rapport d'ensemble sur ce thème, assorti de recommandations (A/C.5/62/20, par. 1 et 2).

3. La réunion de haut niveau serait composée de quatre séances plénières. Le Bureau du Conseil spécial pour l'Afrique serait chargé d'établir le rapport d'ensemble et les recommandations y figurant, en collaboration avec les organismes



de développement compétents des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les autres institutions financières et commerciales régionales et internationales concernées (A/C.5/62/20, par. 4 et 5).

4. Il ressort clairement de l'état qu'aucun crédit additionnel ne serait nécessaire pour les services de conférence puisqu'il est entendu que la réunion de haut niveau s'inscrirait dans le cadre des travaux de l'Assemblée générale et que le rapport d'ensemble ferait partie de la documentation que l'Assemblée traite normalement. Le montant nécessaire pour financer l'établissement du rapport d'ensemble assorti de recommandations est estimé à 86 000 dollars qui financeraient les services de consultants nécessaires pour l'établissement du rapport d'ensemble, y compris une somme de 54 000 dollars pour les honoraires de consultants, estimés sur la base de six mois de travail à 9 000 dollars par mois ainsi qu'un acompte de 32 000 dollars pour les frais de voyage liés aux consultations avec les parties prenantes concernées et à la collecte des informations nécessaires (A/C.5/62/20, par. 7 à 9).

5. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 ne prévoit aucune ressource pour financer les activités prévues au titre du projet de résolution, relativement au chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique). Il n'est pas possible, à ce stade, de déterminer les activités prévues au chapitre 11 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées. Le Secrétaire général a indiqué que, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/62/L.29, il faudrait engager des dépenses supplémentaires d'un montant de 86 000 dollars au titre du chapitre 11. Ce montant serait imputable sur le fonds de réserve (A/C.5/62/20, par. 11 à 13).

6. Selon les informations reçues par le Comité consultatif, il est nécessaire de recourir à des services de conseil lors de l'élaboration du rapport d'ensemble parce que a) la réunion serait tenue au plus haut niveau, avec la participation des chefs d'État ou de gouvernement et b) ce rapport d'ensemble ne présenterait pas seulement un état et une évaluation de la mise en œuvre des engagements pris en faveur de l'Afrique par la communauté internationale, notamment des contributions à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais aussi des recommandations. C'est pourquoi le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique aurait besoin d'un appui supplémentaire, en particulier de services techniques, afin de renforcer sa capacité d'élaborer le rapport d'ensemble.

7. Le Comité consultatif recommande à la Cinquième Commission d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/62/L.29, des dépenses supplémentaires d'un montant de 86 000 dollars devront être prévues au titre du chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Il recommande l'approbation de ces dépenses supplémentaires s'élevant à 86 000 dollars au titre du chapitre 11 pour l'exercice biennal 2008-2009, à imputer sur le fonds de réserve.